PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Vendredi 5 Juin 2015

Ouverture des engagements : Vendredi 5 Juin 2015

Clôture des engagements : Lundi 22 Juin 2015 à 24h00

Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-book) : Jeudi 25 Juin 2015

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 27 Juin 2015 de 14h à 20h
Dimanche 28 Juin 2015 de 14h à 20h
Lundi 29 Juin 2015 de 14h à 20h
Mardi 30 Juin 2015 de 14h à 20h

Séance de Mise au Point : Mercredi 1er Juillet 2015 de 10h à 18h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 3 Juillet 2015 de 8h30 à 17h00
Lieu : Hôtel de Ville – Rue Pasteur à Saint-Denis

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 3 Juillet 2015 de 10h à 18h
Lieu : Parking du « Square Labourdonnais » à Saint-Denis

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 3 Juillet 2015 à 16h
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 3 Juillet 2015 à 18h
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Publication des heures et ordre de départ de la 1ère Etape : Vendredi 3 Juillet 2015 à 18h
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Briefing des pilotes prioritaires : Vendredi 3 Juillet 2015 à 20h30 – Hôtel « Le Saint-Denis »

Départ de la 1ère Etape : Vendredi 3 Juillet 2015 à 21h - Parking du « Square Labourdonnais »
Arrivée de la 1ère Etape : Vendredi 3 Juillet 2015 à 23h56 - Parking du « Square Labourdonnais »

Publication des heures et ordre de départ de la 2ème Etape : Samedi 4 Juillet 2015 à 7h30
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Départ de la 2ème Etape : Samedi 4 Juillet 2015 à 9h20 - Parking du « Square Labourdonnais »
Arrivée de la 2ème Etape : Samedi 4 Juillet 2015 à 20h31 – Espace « La Ravine » à Saint-Leu

Publication des heures et ordre de départ de la 3ème Etape : Dimanche 5 Juillet 2015 à 7h30
Lieu : Espace « La Ravine » à Saint-Leu

Départ de la 3ème Etape : Dimanche 5 Juillet 2015 à 8h30 - Espace « La Ravine » à Saint-Leu
Arrivée de la 3ème Etape : Dimanche 5 Juillet 2015 à 14h37 - Parking du « Square Labourdonnais »

Vérifications finales : Dimanche 5 Juillet 2015 à 15h15
Lieu : Garage Joël Technic Auto – Sainte Marie

Publication des résultats partiels : Dimanche 5 Juillet 2015 à 15h45
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Publication des résultats du Rallye : Dimanche 5 Juillet 2015 à 16h15
Lieu : Hôtel « Le Saint Denis »

Remise des Prix : Dimanche 5 Juillet 2015 à partir de17h00

Lieu : Hôtel de Ville de Saint Denis

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 3 – 4 et 5 Juillet 2015 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide du CRSA Réunion, un Rallye Automobile dénommé :

46ème Tour Auto ARM – Rallye de la Réunion OPEL

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du CRSAR N°1906-15-03 en date du 02 Avril 2015
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ……. en date du .....

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat et Permanence du Rallye, Adresse
1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex
Téléphone : 0262 210 432 – **GSM** : 0692 872 560 - **Fax** : 0262 210 966
Date : A partir du Vendredi 5 Juin 2015 - du Lundi au Vendredi de 17h à 20h
Une permanence pour la remise des Engagements se tiendra pour la Région Sud le Samedi 20 Juin 2015 de 10h à 19h au CRSAR – 139 Rue Archambaud Saint Pierre (Face au Centre d'Apprentissage des Casernes)

Organisateur technique

Nom : Didier CODY - 16, Chemin des Avocatiers – 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : M. Samuel TESSIER - Licence N°

Président des Commissaires Sportifs : Jean RASORI – Licence N°2320
Commissaires Sportifs : Christian ALBANY – Licence N°13792 – Jérôme DEFAUD – Licence N°175312

Secrétaire : Chantal CATONNET – Licence N°13782

Directeur de Course : Gérard GHIGO – Licence N°1967
Directeurs de Course Adjoints PC Course : Emmanuelle COCHARD – Licence N°13796
Pascal PARIS – Licence N°17498
Directeur de Course « Epreuves Spéciales » : Patrick AGATHE – Licence N°19014
Alain ALBANY – Licence N°25187
Béatrice TRICARD – Licence N°25363
Directeur de Course « Parc fermé-Regroupement-Assistance » : Alain ANGELMANN – Licence N°214977
Directeur de Course « Ouverture de Route » : Philipe MAILLOT – Licence N°43497

Commissaires Techniques : Alain HOAREAU (A) – Licence N°13451
Daniel MAILLOT (B) – Licence N°13744
Djounaid DHALED (C) – Licence N°156199
Nicol COCHARD (C) – Licence N°137979

Chargés des Relations Concurrents : Nathalie AGATHE – Licence N°34374
Lilian ETHEVE – Licence N°13740

Médecin Chef : François TIXIER – Licence N°219424

Organisateur Technique « Autorité » : Didier CODY – Licence N°57607

Contrôle Sécurité : Jean Fred MAUVE – Licence N°47367
Yannick PROSERPINE – Licence N°186107

Voitures Info Sécurité : Johny FESSARD – Licence N°43712
Stéphane LENEPVEU- Licence N° 226973

Responsable Parc Fermé – Départs et Arrivées : Jean Marc FAUFRON – Licence N°137560
Responsable Parcs – Assistance / Regroupement : Daphnée SANTOULANGUE – Licence N°206086

Informatique / Classements : Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221
Priscilla DAMOUR - Licence N°

46e Tour Auto ARM
Rallye de la Réunion OPEL

COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional
Mme Nassimah DINDAR	Présidente du Conseil Départemental
M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint Denis
M. Thierry ROBERT	Député Maire de Saint Leu
M. Jean Claude FRUTEAU	Député Maire de Saint Benoit
Mme Vanessa MIRANVILLE	Maire de la Possession
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois Bassins
M. André THIEN-AH-KOON	Maire du Tampon
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président du Comité Régional du Sport Automobile
M. Frédéric FOUCQUE	Président du Groupe Foucque

COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M. Jean Fred MAUVE et Mme Emmanuelle CANAGUY	Vice-Présidents
Mme. Anne Laure VIRAMA	Trésorière
Mme Priscilla DAMOUR	Trésorière Adjointe
Mme Chantal CATONNET	Secrétaire
Mme Muriel RAJOEL	Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Bertrand BAETI – M. Loïc BERTILLE – M. Didier CODY – M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC – M. Didier HONORINE – M. Brice IMAZE – M. Enrique JOSEPHINE - M. Jean Diony LAVAL – M. Philippe MAILLOT – Mme Sophie MAUVE - M. Henri Michel PERRINE – M. Yannick PROSERPINE – M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE – M. Jean RASORI – M. Laurent TOUNIA – M. Malik UNIA

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires : **La Région Réunion**

La Municipalité de Saint Denis

La Municipalité de Saint Leu

OPEL

ANTENNE REUNION MOBILE

Ainsi que les municipalités des Communes de :
La Possession – Saint Benoit – Sainte Rose – Le Tampon – Trois Bassins
La Préfecture et les Sous Préfectures de la Réunion
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Régionale des Routes
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction du Parc National de la Réunion
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
La Presse Ecrite et Audiovisuelle
Le Service Médical de l'Epreuve
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cet évènement
Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé :

46ème Tour Auto ARM – Rallye de la Réunion OPEL

compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2015 – 2ème Division
- La Coupe de France – Coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 Féminin du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion.
- Le Challenge « PROMO » validé par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les

Vérifications Administratives qui auront lieu le : 3 Juillet 2015 de 8h30 à 16h30
Lieu : Hôtel de Ville à Saint-Denis

Vérifications Techniques qui auront lieu le 3 Juillet 2015 de 9h à 17h
Lieu : Parking Souterrain – Hôtel de Ville - Rue Lucien Gasparin à Saint-Denis

Vérifications Finales qui seront effectuées : 5 Juillet 2015 à 15h15
Lieu : Garage Joël Technic Auto – Sainte Marie
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

46ème Tour Auto ARM – Rallye de la Réunion OPEL

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 22 Juin 2015 à 24h**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **700 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1400 €** (x 2)
- Challenge « PROMO » : **595€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :
§ soit autorisée par la réglementation FFSA
§ soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :
Panneaux de Portières D et G : **REGION REUNION – VILLE DE SAINT DENIS – VILLE DE SAINT LEU**
Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**

La publicité facultative est :
Sur 2 Bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du Pare-Brise, sera la suivante :
Coté Droit : **ANTENNE REUNION MOBILE**
Coté Gauche : **OPEL**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **46ème Tour Auto ARM – Rallye de la Réunion OPEL**
représente un parcours de 481,55 km.
Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.
Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 154.90 km.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : Les Trois Bancs – Opel : 3.90 km
ES 2 : La Montagne – ARM : 12.10 km

ES 3 et 6 : Cambourg : 8.25 km
ES 4 et 7 : Les Radiers : 17.65 km
ES 5 et 8 : Circuit Félix Guichard : 2.40 km
ES 9 : Notre Dame de la Paix : 17.20 km

ES 10et 13 : Montée Panon: 8.40 km
ES 11 et 14 : Les Trois Bassins : 13.25 km
ES 12 et 15 : Camélias: 10.90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant

Samedi 27 Juin et Lundi 29 Juin 2015 de 14h à 20h

ES 3 et 6 : Cambourg : 8.25 km
ES 4 et 7 : Les Radiers : 17.65 km
ES 5 et 8 : Circuit Félix Guichard : 2.40 km **(Lundi 29 juin de 16h à 20h)**
ES 9 : Notre Dame de la Paix : 17.20 km **(de 14h à 18h)**

Dimanche 28 Juin et Mardi 30 Juin 2015 de 14h à 20h

ES 2 : La Montagne - ARM : 12.10 km
ES 10et 13 : Montée Panon: 8.40 km
ES 11 et 14 : Les Trois Bassins: 13.25 km
ES 12 et 15 : Camélias: 10.90 km

NOTA : La reconnaissance de l'ES 1 « Les Trois Bancs » est libre, dans le strict respect des règles du Code de la Route. A titre exceptionnel, il sera autorisé d'emprunter en sens inverse le parcours de l'ES 2 « La Montagne » afin de se rendre à nouveau au départ et ce dans le strict respect des règles du Code de la Route.

6.2.8P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le mercredi 1er Juillet 2015 de 10h à 18h. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné.
Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes du Département. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Directeur de Course Epreuve : Chasuble Rouge (Inscription Devant et Derrière)
- Commissaire de Route : Chasuble Orange (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée (Inscription Devant et Derrière)
- Chargé des Relations Avec les Concurrents : Chasuble Rouge (avec Inscription)
- Radio : Chasuble Jaune marquée Bleu pour Radio (Inscription Devant et Derrière)
- Médecin : Chasuble Blanc (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée
- Commissaire Technique : Chasuble Noire (Inscription Devant et Derrière)
- Média : Chasuble Verte (Inscription Devant et Derrière)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par le Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 Juillet 2015 dans le Salon de l'hôtel de Ville de Saint Denis à partir de 17h.
Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».
Tous les Prix et Coupes sont cumulables.
Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.
Les Prix non retirés à cette occasion resteront à l'Organisateur.